



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

*République française
Liberté, égalité, fraternité*

Délibération N° 22-2017

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	8
Nombre de membres Votants	13
Pour	0
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
30/06/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance 04 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre du mois de juillet à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, M. Ulrich MOLL, Mme Madeleine CHAUMARD, M. Gauthier AMALRIC et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, Mme Sandrine TUR à Monsieur Nicolas VIROLLE, Mme Anna GOURLIA à Madeleine CHAUMARD, Mme Eva PLANES à Jean-Marc ARNAUD

Absent: M. Gilles SAUVAJOL

Secrétaire de Séance : M. Gauthier AMALRIC

---0000000---

Objet : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les décisions qu'il a pris depuis le dernier conseil municipal du 09 mai passé, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 02-2016 du 10 mars 2016, portant délégation de pouvoirs au maire, à savoir :

N°	Date	Objet
01-2017	02/05/2017	Conseil départemental – Adhésion au dispositif saison 13
02-2017	23/05/2017	mission de maîtrise d'œuvre – réparation et extension de la salle Carraire – A+ architecture consulting le montant de la mission s'élève à 23 800.00 € HT. réparti ainsi qu'il suit : <i>Etudes d'avant-projet : 2 950.00 € HT</i> <i>Dossier de demande d'autorisation de travaux : 5 550.00 € HT</i> <i>Etudes de projet et DCE : 4 550.00 € HT</i> <i>ACT : 1 550.00 € HT</i> <i>DET et OPR : 6 250.00 € HT</i> <i>Mission OPC : 2 950.00 € HT</i>
03-2017	23/05/2017	Location de parcelles agricoles – Madame VASSEROT-MERLE Maryse pour un montant de 495 € pour l'année.
04-2017	29/05/2017	mission de contrôle technique - construction de l'hôtel de ville pour un montant de 9 234.40 € HT



05-2017	29/05/2017	mission de coordination SPS - construction de l'hôtel de ville pour un montant de 5 505.00 € HT.
---------	------------	--

Conformément aux textes visés ci-dessus, il est fait communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance, au Conseil Municipal sans donner lieu toutefois ni à avis ni à vote.

Entendu l'exposé de son rapporteur
Le Conseil municipal,

Article unique : PREND ACTE des décisions du Maire

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 05 JUILLET 2017

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint



Christian ARRIVE